

*De l'aire clanique à la terre canaque :
coutume et revendication nationale en Nouvelle-Calédonie*

Alain SAUSSOL

Les situations révolutionnaires se définissent par le bouleversement de l'ordre établi qu'elles impliquent. Ces ruptures brutales avec le système antérieur peuvent s'accompagner d'un rejet du passé au profit de recettes entièrement nouvelles créant les bases d'un autre ordre social. Mais le refus du présent peut s'accompagner d'une réhabilitation d'un passé plus lointain dans le cadre d'une revendication d'identité qui relie l'avenir à la tradition.

C'est ce qui s'expérimente actuellement en Nouvelle-Calédonie où la revendication politique mélanésienne retrouve un système de valeurs propres à la société précoloniale. Cet enracinement dans la tradition d'un mouvement à d'autres égards révolutionnaire lui donne sa force mobilisatrice et son originalité. Le contrôle de l'espace, fondement de la souveraineté, est au cœur de ce transfert tant la terre demeure, pour le paysan mélanésien, un double symbole de pouvoir et d'identité.

Par calcul plus que par ignorance, les Européens ont accrédité l'idée que la terre mélanésienne était sans maître ou que la propriété y était collective, ce qui simplifiait le cantonnement. Rien n'était plus faux. Les liens entre le paysan canaque et la terre de ses pères demeuraient très forts. La référence fondamentale était celle du premier occupant, de l'ancêtre défricheur toujours présent dans l'espace habité. Car, contrairement à la Mélanésie septentrionale où le séjour des morts demeure inaccessible aux vivants et se localise en des lieux tels que des îles ou des fonds marins, en Nouvelle-Calédonie il appartient à l'environnement familial. Même s'ils agissent la nuit, ils se trouvent mêlés aux vivants (M. LEENHARDT, 1930). Mieux, l'homme sort de cette terre avec laquelle il ne fait qu'un : « *A l'origine de l'homme il y a la terre. C'est la relation avec la terre, avec l'environnement, avec le pays, avec le terroir. Nous ne sommes pas des hommes d'ailleurs, nous sommes des hommes de cette terre.* » (J.-M. TJIBAOU ; Esprit, n° 57). L'espace géographique est le support de la culture canaque. Dans une civilisation agraire sans écriture, le paysage était le mémorial où s'ancrait la tradition, le livre ouvert où les lieux servaient de jalons à la mémoire collective.

Cet espace était rigoureusement organisé, superposant des aires emboîtées et des réseaux transversaux. Son analyse a fait l'objet d'approches successives qui en ont révélé la subtilité. Les récents travaux de A. BENSA et J.-C. RIVIERRE, consacrés à l'aire linguistique Cémuhi dans le nord-est de la Grande Terre, apportent une

contribution décisive à la compréhension du phénomène en proposant une explication cohérente qui résoud les apparentes contradictions auxquelles se heurtaient jusque-là les tentatives de généralisation.

La Nouvelle-Calédonie précoloniale s'agençait en une succession d'aires emboîtées allant du hameau familial et de son environnement champêtre à l'aire linguistique définissant l'ethnie, en passant par plusieurs niveaux intermédiaires. L'ensemble de la Grande Terre se trouvait partagé entre 24 langues d'emprise inégale mais sans qu'aucune ne soit dominante (J.-C. RIVIERRE, 1985).

La plus petite division de l'espace correspond au hameau familial, agglomération de plusieurs cases réunissant les membres d'une ou de plusieurs familles. Cette forme d'habitat s'ordonne dans l'espace autour d'une allée au bout de laquelle se dresse, sur son tertre, la « grande case » du chef de famille dont l'endroit porte le nom. Plus le toit conique de cette case est élevé, plus il exprime la puissance du groupe qu'elle représente. C'est elle qui polarise l'espace environnant qu'elle domine. Son tertre contient l'autel du totem et l'esprit des ancêtres. Ses abords s'ornent de végétaux symboliques : araucarias, symbole phallique, cordyline, liliacée vivace symbole de la permanence de l'homme dans la durée du clan (M. LEENHARDT, 1937).

Plus bas, de part et d'autre de l'allée, s'alignent les cases des fils, des cadets et des épouses ou d'éventuels nouveaux venus, selon un ordre rigoureusement établi, fondé sur les relations de parenté ou l'ordre d'arrivée. L'histoire du lieu se lit dans l'ordonnement de l'habitat et l'affectation des espaces.

Plusieurs de ces hameaux se groupent en nébuleuse créant une zone d'habitat relativement dense qui constitue une entité socio-spatiale. Les Mélanésiens de parler *cemuhi* la désignent d'une expression (*mwo daame*) signifiant littéralement « contenant de chef » (A. BÉNSA, 1982). Les habitants de ces hameaux sont pour la plupart unis par des liens de parenté dont témoigne la référence à un tertre originel dont tous portent le nom. Pour la première fois, ici, le point de référence n'est plus un ancêtre mais un lieu géographique, le tertre d'origine du groupe. Particularité qui rend compte de la difficulté qu'il pouvait y avoir, en l'absence d'écriture, à remonter dans le temps au-delà de quelques générations et qui témoigne du rôle de mémorial joué par l'œkoumène¹.

Depuis Maurice LEENHARDT, ces groupements étaient assimilés à des clans. C'est l'acception reprise par la plupart des auteurs qui assimilaient à de « vieux clans » les structures exogamiques plus larges qui les englobaient. Cette intégration dans un ensemble plus vaste a conduit A. BÉNSA à préférer les qualifier de lignages ou fractions de clan. Ces lignages sont hiérarchisés. Leur chef est celui qui occupe la grande case dont le tertre donne son nom au groupe.

Les terres qui dépendent de ce « lignage » s'inscrivent généralement dans des limites naturelles parfaitement identifiables, crête, cours d'eau, contreforts montagneux... Au sein de ce « finage lignager », se juxtaposent divers terroirs opposant un « hortus » et un « saltus ».

Une partie de l'espace productif se trouvait aménagée selon des techniques répondant au double souci d'assurer la maîtrise du sol et de l'eau dans un environnement tropical et accidenté caractérisé par ses discontinuités topographiques et climatiques.

L'eau était l'élément fondamental de différenciation. Le paysan mélanésien opposait terroirs secs et terroirs irrigués, distinction qui reproduisait le clivage sexuel entre l'homme (sec) et la femme (humide).

Les champs secs étaient voués à la culture de l'igname, tubercule viril pour la production duquel on édifiait des billons. On raclait à la pelle de bois l'espace nécessaire et on ramenait la terre végétale de façon à constituer un ados haut de 1 mètre dont la forme variait avec le site. A flanc de versant, le billon s'incurvait en croissant soutenu par un muret de pierres. Dans les plaines ou les vallées, les billons s'allon-

1. L'œkoumène est l'espace habité, humanisé, aménagé.

geaient en longs boudins de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de mètres. La juxtaposition de plusieurs billons parallèles séparés par les creux de décapage créait un paysage impressionnant exprimant la puissance du groupe.

Arqués, rectilignes ou sinueux selon la topographie, ces billons constituaient des aménagements permanents. Même si leur mise en culture n'était pas continue, on se gardait de les détruire après les avoir utilisés. Passé un temps de repos plus ou moins long, on les réactivait. Parfois on rechargeait d'humus frais leur sommet écrêté par l'érosion ou par les récoltes antérieures. Ainsi un grand billon était-il cultivé par tronçons selon une rotation, généralement de quatre ans, faisant suivre une récolte par trois années de jachère. Mais lorsqu'apparaissaient des signes d'épuisement du sol, l'aménagement pouvait être abandonné pour un laps de temps plus long, égal à une ou plusieurs générations.

Le billon égouttait la terre, l'aérait, accroissait la couche meuble favorisant l'allongement de l'igname et le préservant du pourrissement. A cet aménagement sec s'opposaient les casiers irrigués des tarodières.

Plus que les ensembles de billons striant la plaine, les tarodières ont frappé l'imagination des premiers Européens, par leur « art », leur étendue et les paysages qu'elles créaient. Il en existait plusieurs types décrits par J. BARRAU (1956) adaptés au site dans lequel elles s'inséraient. Mais le principe restait le même. Il s'agissait de faire circuler un filet d'eau dans les casiers où croissaient les taros. On devait, pour cela, aménager un versant ou un fond de vallée en terrasses étagées, cernées de diguettes étanches et communiquant entre elles par des déversoirs. Il fallait capter l'eau en amont, par une prise sur un ruisseau, et l'amener par gravité aux casiers, avec une pente calculée pour ralentir le courant et éviter le ravinement. Une conduite à ciel ouvert pouvait ainsi courir à flanc de coteau sur plusieurs kilomètres avant de se ramifier en bout de course pour desservir les casiers. Ceux-ci s'étagaient en gradins, couvrant parfois des versants entiers créant des paysages rappelant ceux des Philippines. L'eau passait de bassin en bassin où elle zigzaguait pour ralentir le courant. En cas de tarissement du ruisseau capté, on colmatait les déversoirs de façon à exhausser le plan d'eau dans les casiers et à maintenir les taros sous immersion jusqu'à la reprise de l'écoulement. Si la sécheresse persistait, elle pouvait devenir fatale aux taros soit par assèchement du casier, soit par pourrissement du tubercule dans l'eau stagnante.

Ensembles de billons et gradins irrigués représentaient un travail que seul un groupe suffisamment nombreux et organisé pouvait accomplir. C'est dire que de tels aménagements, notamment les tarodières tributaires d'une prise d'eau parfois lointaine, ne pouvaient être réalisés au niveau du seul hameau familial. La chose devenait possible à partir du groupement lignager contrôlant un espace suffisamment vaste pour inclure des sites aménageables, un nombre de bras suffisant et une autorité permettant de la mener à bien.

Le finage lignager apparaît comme la base de l'organisation économique et sociale de l'espace précolonial. L'ampleur des aménagements imposait la sédentarisation, sinon au niveau du hameau, toujours sujet à mobilité, du moins à celui de la nébuleuse formée par l'ensemble des hameaux du lignage.

La complémentarité des terroirs conférait au finage lignager une unité économique complétée par l'affectation de lieux de pêche ou de chasse. La solidarité interne facilitait l'entraide. L'autorité du chef maintenait la cohésion indispensable à l'accomplissement des travaux.

Au-delà de cet espace individualisé par son triple contenu social, économique et politique, qui correspond le mieux au « *Séjour paisible* » dont parle Maurice LEENHARDT, s'étendait l'aire du clan (l'« *amu* » en Cemuhi) que A. BENSA définit comme « *l'unité territoriale la plus vaste à laquelle des groupes locaux puissent appartenir* ». Ce « pays » porte un nom et se trouve identifié par un site, souvent un sommet.

Enfin, la coalescence de plusieurs aires claniques de même parler définit l'aire linguistique, dont on sait qu'il en existe 24 sur la Grande Terre.

Nous avons jusqu'à présent supposé qu'au sein de ces niveaux spatiaux le peuplement était homogène, le lignage occupant le finage lignager, les membres du clan l'aire clanique. Dans la réalité, les choses étaient moins simples. La société précoloniale était marquée par la mobilité même si celle-ci n'était pas itinérance. Par essence sédentaire, enracinée dans la terre des ancêtres, la paysannerie canaque était stable. Cela n'excluait pas des migrations ni des déplacements d'habitat. Maurice LEENHARDT (1930) a noté comment de tels mouvements pouvaient intervenir à la suite d'un décès. Parlant du hameau familial il écrivait :

« Quant meurt le maître de cet habitat... les descendants troublés laissent le défunt dans sa case, bouchent l'entrée de celle-ci et s'en vont. Ils iront ailleurs reconstruire ou restaurer quelque ancienne installation. Dès lors le lieu de la case du mort est interdit. Les lianes et les plantes le transforment en un fourré très sacré. Les cocotiers des allées et les araucarias des autels croissent très haut et marquent dans le paysage une silhouette qui est comme une projection puissante du dessin demeuré au sol de l'ancien village... Toutefois, ces allées, ces arbres alignés représentent un acquis du passé qu'on ne peut laisser improductif à jamais. Une génération arrive qui revient et, respectant le lieu interdit, s'installe tout à côté. Elle crée un nouveau village, mais elle bénéficie des anciennes allées, son œuvre est agrandie de la grandeur du passé. »

Ce n'est là qu'un exemple. D'autres déplacements, parfois lointains pouvaient intervenir pour des causes diverses : croissance démographique, épuisement des terres, éclatement des groupes, conflits, mauvais présages, générateurs d'exodes. Parmi les causes de départs brusqués, il peut y avoir un abus de pouvoir du chef (inceste, anthropophagie sur les siens...). Quand le chef « refuse tout contrôle à son autorité et faillit à la norme sociale du clan, ses gens l'abandonnent et transportent ailleurs l'honneur et la sécurité du clan » (M. LEENHARDT, 1930).

Cela montre du même coup les limites du pouvoir du chef qui n'est vraiment fort que du soutien des siens et de sa représentativité du groupe. Ces départs pouvaient se faire vers des terres inhabitées où ils engendraient des fondations pionnières qui étendaient le finage lignager ou l'aire du clan originel. Ils pouvaient s'orienter vers des espaces déjà occupés et contrôlés par d'autres groupes. Dans ce cas se posait le problème de l'insertion des migrants dans la structure socio-politique en place. Dans une telle dynamique, chaque groupe pouvait, selon le moment, être émetteur ou récepteur, participant à ce qui, sur plusieurs générations, aboutit à créer un brassage de familles, donc une hétérogénéité locale. Chaque groupe pouvait avoir des consanguins émigrés, fixés ailleurs, et des étrangers accueillis chez lui avec des statuts divers.

Cette particularité rend compte de relations transversales aux cellules spatiales, lignagères ou claniques, tissant des réseaux de solidarité géographiquement étendus. L'existence de tels réseaux a, par exemple, favorisé la diffusion des religions allogènes, catholiques ou protestantes, dont la géographie épouse d'anciennes alliances et dont les limites coïncident avec des clivages précoloniaux.

Dans ce contexte le problème fondamental, réglant les rapports entre les familles, était celui du pouvoir. Une pluralité de pouvoirs s'exerçaient au sein de la société précoloniale sur des éléments sectoriels de l'environnement ou des activités : magie, culture, pêche, guerre, pluie, dont la pratique tenait des rites propitiatoires. Mais les deux pouvoirs fondamentaux, l'économique et le politique, se trouvaient rigoureusement codifiés.

Le pouvoir économique se confond avec la propriété foncière, primordiale dans les paysanneries vivrières. Le droit fondamental est celui du premier occupant. La terre appartient à qui l'a défrichée ou ses descendants, représentés par l'aîné de la branche aînée du groupe familial ou lignager, promu « maître de la terre ». C'est lui qui, au nom de l'ancêtre, reçoit les éventuels nouveaux venus auxquels il peut distribuer des terres, créant ainsi des droits fonciers de seconde main dont la légitimité se fonde sur l'accord des premiers occupants. Comme l'observe A. BENSA, l'ordre d'ar-

rivée fonde une hiérarchie où les plus anciens sont les plus importants maîtres du sol. Les derniers arrivés sont, sur ce plan, les plus démunis, mais leur position sociale va différer selon qu'ils font ou non partie du clan d'accueil.

Par un étrange renversement du système hiérarchique, ce dernier venu, que nul ne redoute puisqu'il est sans pouvoir dans le groupe d'accueil, peut se voir investi des fonctions de chef à condition toutefois qu'il appartienne au même clan que ses hôtes ou qu'il soit adopté par le clan en place.

De bonne heure, les observateurs attentifs ayant circulé dans l'île avaient remarqué le caractère récent et allogène des chefferies, de surcroît pauvres en terres. D'où l'hypothèse qu'il s'agissait de conquérants ayant accaparé le pouvoir politique sans toucher au pouvoir foncier d'essence quasi religieuse. De récents travaux d'ethnologues ont montré que la réalité était plus subtile et relevait de l'équilibre des pouvoirs.

Ceci est tellement vrai que l'on se garde d'investir comme chef un étranger, membre d'un autre clan et n'ayant pas fait l'objet d'une adoption ou d'une intégration au groupe d'accueil. La règle d'exogamie propre au clan fait que l'étranger devient de fait un utérin, ce qui lui assure une position sociale forte de « *donneur d'épouses* » qui suffit à l'exclure de la chefferie.

Cependant, sur plusieurs générations, la tendance était à l'intégration progressive des étrangers et ce qui se posait dans un premier temps en termes de cohabitation se résolvait en termes d'intégration plus ou moins étroite au groupe d'accueil.

Il ressort de tout ceci que, loin d'être constituée de cellules familiales cloisonnées, la société mélanésienne précoloniale intégrait l'ouverture à l'étranger, sous réserve d'acceptation par les receveurs, et d'un certain contrôle de l'étranger qui ne pouvait être réellement admis que minoritaire et ne représentant pas un danger pour le groupe d'accueil.

Avec la domination coloniale l'environnement et la société canaques se transforment. Les spoliations foncières au profit des colons, le cantonnement réduisent l'œkoumène mélanésien aux périmètres épars et réduits des « réserves ». Les fondements sociaux et fonciers de la société précoloniale sont ébranlés. L'isolement provoque la rupture des échanges traditionnels et la dislocation des réseaux. L'administration impose de nouvelles structures d'autorité en nommant des « *grands-chefs* » de district et des « *petits-chefs* » de « *tribu* », patentés et galonnés, investis de tous les pouvoirs et interlocuteurs obligés des syndic-gendarmes. Ils sont censés régenter ces agrégats hétérogènes, produits du cantonnement, que sont les « tribus » où chacun doit vivre sous le regard des autres dans la promiscuité et une cohabitation d'autant plus désagréable qu'elle réunit parfois des groupes ennemis. La transformation de l'habitat illustre ces bouleversements : aux hameaux familiaux dispersés au sein du « *Séjour paisible* » ont succédé de gros villages de regroupement.

Pourtant peu à peu, dans les réserves même, une société de substitution, transposée de l'ancienne, se met en place qui identifie la réserve à une aire clanique et les villages ou les quartiers villageois aux finages lignagers (A. BENZA). Ainsi, sur des assises foncières recrées, la tradition survit-elle au choc du refoulement évitant une déculturation totale dans l'attente de jours moins sombres.

Ceux-ci s'annoncent à partir de 1925, une génération après le grand cantonnement (1895-1903) qui a réduit l'œkoumène mélanésien sur la Grande Terre à 120 000 hectares. En trente ans, entre 1925 et 1955, le destin de la Nouvelle-Calédonie bascule. Face à une colonisation rurale déclinante, s'affirme, du côté mélanésien, un renouveau démographique, économique et politique, sanctionné par le passage de l'indigénat à la citoyenneté.

D'emblée ce basculement de pouvoir sera utilisé à reconquérir les terres perdues. Dans un premier temps, tout ce qui s'offre est bon à prendre tant est forte la pression à l'intérieur des réserves où se développent les plantations de café. C'est le sens de la politique des extensions de réserves qui de 1950 à 1975 va faire passer leur

superficie de 126 000 à 165 000 hectares à la satisfaction de la première génération politique mélanésienne.

Pendant toute cette période, qui correspond à une phase d'industrialisation et d'urbanisation sans précédent, l'administration se désintéresse de la « Brousse » rurale dont elle achète le silence en subventionnant toutes ses productions. Aux Mélanésiens sans cesse plus nombreux elle propose l'assimilation et l'acculturation présentées comme promotionnelles et qu'exprime implicitement la devise du parti majoritaire « Union calédonienne », « *Deux couleurs, un seul peuple* ».

Peu à peu la revendication mélanésienne va évoluer dans un sens culturel qui ne tardera plus à déboucher sur une revendication politique. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une affirmation d'identité dont les racines plongent dans les barricades de mai 1968 dressées sous le regard des premiers étudiants mélanésiens. Droit à la différence, exaltation de la société locale face à la puissance étatique, contestation d'un modèle de développement et d'une société de consommation jugée aliénante, autant de maîtres-mots qui vont sécréter une prise de conscience de la marginalité et de la spécificité canaques. D'où la réhabilitation du mot « *Kanak* » nanti d'une écriture plus brève, claquant comme un défi.

Confrontée par les indépendances successives des Etats insulaires océaniques qui se succèdent entre 1970 (Fidji) et 1980 (Vanuatu), cette affirmation d'identité progresse. Elle s'exprime avec force en 1975 lors du festival « Mélanésia 2 000 », tenu à Nouméa, qui fit prendre conscience, aux Européens comme aux Mélanésiens, de la réalité d'une culture canaque.

Sur cette lancée, dès 1976, la revendication foncière s'infléchit du quantitatif au qualitatif avec la réclamation des tertres et des anciens habitats qu'exprime le rapport Néoéré. Pour la première fois on cesse de se satisfaire d'attributions de terres anonymes et désordonnées au gré des disponibilités pour exprimer ouvertement la volonté de reconquérir l'œkoumène perdu. Le droit de feu hérité des pères défricheurs, support de l'ancienne géographie, ressurgit en pleine actualité au nom de la réparation des torts du cantonnement et du préjudice infligé au peuple « indigène ». Dès lors la réclamation va devenir plus politique que foncière disqualifiant rapidement le contre-feu hâtivement dressé par le Gouvernement avec la « réforme Dijoud » et sa promesse de restitution de 120 000 hectares autour des anciens habitats.

Par une extension prévisible nourrie d'une conscience de plus en plus nette de l'émergence d'un « pouvoir » mélanésien, la revendication ne tarde pas à devenir générale et à s'affirmer comme le levier de la mobilisation. L'idée n'était pas totalement neuve. Depuis 1976 un parti local de sensibilité marxiste réclamait le retour aux « Kanaks » de « *toutes les terres de Nouvelle-Calédonie* ». Cette revendication maximaliste sera reprise à l'automne de 1981 par le parti majoritaire du Front indépendantiste, l'Union calédonienne. Depuis 1977, ce même parti rejoignant encore une revendication formulée deux ans auparavant par un groupuscule d'extrême gauche (« Groupe 1878 »), réclamait l'indépendance exclusive et la reconnaissance du « *droit du premier occupant* ». Ce faisant, la contestation mélanésienne retrouvait sa hiérarchie traditionnelle fondée sur l'antériorité.

Elle retrouvait pour l'affirmer des gestes non moins traditionnels. Fait significatif, les occupations de terres qui vont se multiplier à partir de l'automne 1981 s'accompagneront de construction de cases symboliques, renouant avec une tradition précoloniale.

L'édification d'une case témoignait de l'occupation d'un terrain. Avant l'arrivée des Européens, non loin de Païta, les Ouamous avaient défié le chef Kabwa, Sorocoin, en construisant une grande case sur une éminence dominant la vallée de Port-Laguerre. Ce dernier partit en guerre contre les Ouamous et, les ayant vaincus, effaça l'insulte en venant s'établir dans la case en question (A. SAUSSOL, 1979).

Le discours mélanésien s'appuie sur une « *coutume* » réhabilitée pour opérer un transfert à la fois socio-culturel et spatial du finage lignager à l'ensemble de l'île, du clan à l'ensemble du « peuple » descendant des fondateurs qui, les premiers ont occupé et défriché la Grande Terre. La légitimité du pouvoir s'établit par filiation.

En reliant le présent au passé, elle seule donne l'identité, fonde le droit sur la terre ancestrale et l'insertion dans les réseaux de solidarité.

On retrouve ce souci d'élargissement dans le choix des noms. Au terme générique « Kanak », au nom du peuple que l'on peut assimiler, à un niveau plus large, au « *grand nom* » du clan correspond l'espace politico-culturel « Kanaky », réalité nouvelle et champ originel contenant l'ensemble des tertres d'origine.

De cette position découle le refus du principe démocratique, concept étranger reposant sur la primauté de l'individu et le pouvoir du plus grand nombre, et qui, en l'occurrence donnerait le pouvoir de décider aux « allogènes » venus après coup dans le sillage de la colonisation, Européens, Asiatiques, Polynésiens, et contribuerait à déposséder le peuple Kanak de ses droits légitimes.

On pourra objecter qu'une telle démarche aboutit à un refus de l'altérité. Pour le Mélanésien il s'agit du refus d'entériner l'héritage colonial responsable de sa marginalisation dans son propre pays. S'y ajoute le sentiment diffus que cet « autre » nie sa propre identité, cherche à le dominer. On n'assume pas sans séquelles un siècle de cantonnement et de colonisation de peuplement. D'où le rejet d'une pluri-ethnicité perçue comme dirigée contre les « premiers occupants », au nom de la restauration préalable dans sa dignité, et dans ses droits historiques du peuple colonisé.

Face à ce qu'il considère comme le produit de l'agression coloniale, le peuple Kanak se veut « nation », au sens de groupe naturel, ethnique et culturel. L'État canaque, aujourd'hui revendiqué, se veut l'organisation politique, volontaire et structurée de cette « nation ».

Un tel projet ne va pas sans inquiéter les autres habitants de Nouvelle-Calédonie qui le ressentent comme une exclusion, et s'indignent du refus du jeu démocratique. A ceux-ci les Mélanésiens répondent en invoquant leur tradition d'accueil : les étrangers peuvent être acceptés dès lors qu'ils admettent les règles de l'antériorité et reconnaissent le droit du premier occupant. Mais l'accueil traditionnel suppose que l'étranger ne soit pas dominant et ne mette pas en péril la suprématie des hôtes, clause qui intègre mal le rapport de forces actuel. D'où l'impossible consensus.

Tel est le sens de la revendication mélanésienne actuelle en Nouvelle-Calédonie. Toutefois cette invocation permanente de la tradition ne signifie pas une attitude strictement passiviste.

Dans un premier temps, au début des années 1970, la réhabilitation de la coutume inhérente à la quête d'identité avait pris la forme d'une nostalgie d'un « âge d'or » précolonial. En réaction contre l'état industriel facteur d'aliénation, les jeunes contestataires mélanésiens cherchaient dans le modèle précolonial la société idéale à reconstruire. Cette illusion dura peu. Elle s'estompa devant un nouveau projet que résumait les maîtres-mots du Front indépendantiste « *Indépendance Kanak socialiste* » inscrit sur les trois plans, politique, culturel, économique, en réaction contre l'État « colonial » et sa version moderniste, intégrationniste, assimilationniste et capitaliste. Cette stratégie de rupture, à bien des égards « révolutionnaire », tente néanmoins d'intégrer la « mélanitude » qui lui confère sa force et son originalité. On a vu que cette symbiose imprégnait la revendication nationale. On retrouve la même préoccupation sur le terrain dans l'action des « comités de lutte ». A. BENSA (1986) a montré comment, dans chaque commune, ces comités institués en 1984-1985 pour stimuler la lutte indépendantiste et encadrer le mouvement, fonctionnaient en s'inspirant des anciennes réunions coutumières, impliquant l'échange de dons assorti de harangues. Le rôle des anciens notables coutumiers est joué par les responsables politiques. La transposition va même plus loin, le contrôle absolu du comité sur ses délégués rappelant « l'emprise » exercée jadis sur les chefs par leurs « sujets ».

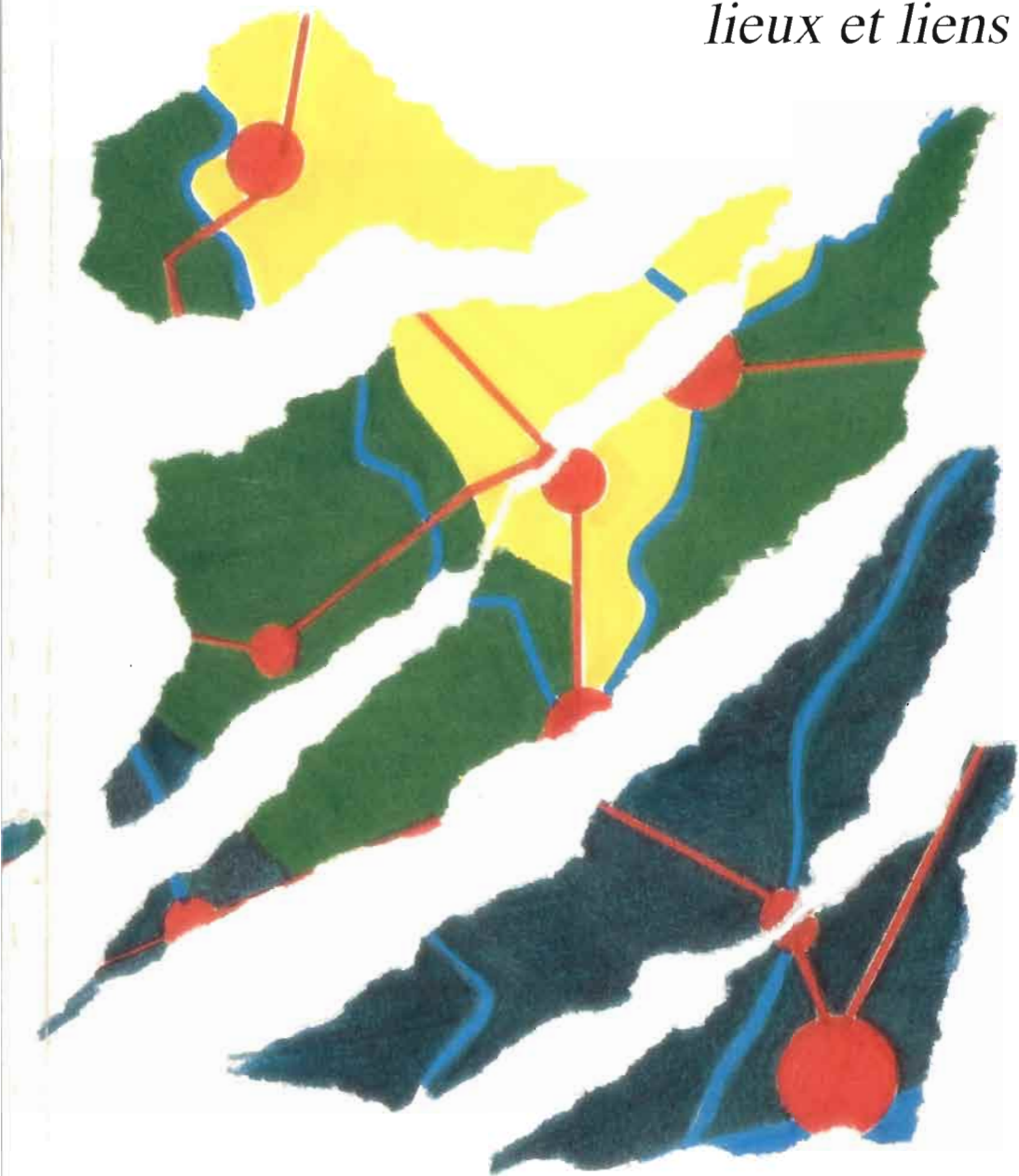
Ce constat d'une culture qui tente de survivre à travers des institutions nouvelles témoigne de la force de la tradition mélanésienne après un siècle de cantonnement et de marginalisation. Il n'exclut pas le risque d'un déplacement de pouvoir au profit d'un appareil, de conception « occidentale », fut-il vêtu des apparences de la tradition. Contre ce risque, la profonde sagesse mélanésienne et son sens intuitif de l'équilibre des pouvoirs devrait être le garant.

BIBLIOGRAPHIE

- BENSA (A.) et RIVIERRE (J.-C.), 1982 — *Les chemins de l'Alliance. L'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Calédonie*. SELAF : Paris, 586 p.
- BENSA (A.), 1986 — L'emprise comme institution : un cas d'organisation politique canaque en Nouvelle-Calédonie. *Bulletin de Psychologie*, T. XXXIX, n° 374 ; Paris : 253-257.
- BENSA (A.), 1986 — Coutume et politique : construire l'indépendance Kanak et socialiste. *Kanaky*, n° 2, Paris : 4-5.
- DOUMENGE (J.-P.), 1982 — *Du terroir à la ville. Les Mélanésien et leurs espaces en Nouvelle-Calédonie*. Travaux et Documents de Géographie Tropicale, Bordeaux, 46, 448 p.
- GUIART (J.), 1963 — *Structure de la chefferie en Mélanésie du sud*. Institut d'Ethnologie, Paris, 688 p.
- LEENHARDT (M.), 1930 — *Notes d'ethnologie néo-calédonienne*. Institut d'Ethnologie, Paris, 265 p.
- RIVIERRE (J.-C.), mars 1985 — La colonisation et les langues en Nouvelle-Calédonie. *Les Temps Modernes*, Paris 1688-1717.
- SAUSSOL (A.) 1979 — *L'héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*. Société des Océanistes ; Paris, 1979, 493 p.

Tropiques

lieux et liens



Editions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

*avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique,
de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
et du Ministère des Affaires Etrangères*

Sommaire

Présentation - P. PELISSIER ET G. SAUTTER

Avant-propos - P. GOUROU

Liens - C. BLANC-PAMARD, A. LERICOLLAIS, J. GALLAIS,
H. ATTIA

Campagnes en devenir - J.-Y. MARCHAL, O. HOFFMANN,
L. MESCHY, J. PELTRE-WURTZ, J. BOULET, G. DANDROY,
C. SEIGNOBOS, B. ANTHEAUME, V. LASSAILLY-JACOB,
B. CHARLERY DE LA MASSELIERE, J. BOUTRAIS, M.-C.
CORMIER-SALEM, A. LERICOLLAIS, C. BLANC-PAMARD,
M. BENOIT, H. RAKOTO-RAMIARANTSOA, O. SEVIN, B.
TALLET, Y. DEVERIN, J. RAMAMONJISOA, L. DUBOURDIEU.

Autour des villes - J.-L. CHALEARD, A. DUBRESSON, G.
SALEM, M. LE PAPE, C. VIDAL, A. MANOU-SAVINA, P.
PELTRE, G. MAINET, Y. MARGUERAT, J.-L. DONGMO,
J. CHAMPAUD.

Compositions d'espaces - A. SECK, M.-C. AQUARONE,
R. POURTIER, J.-P. RAISON, M. LESOURD, A. GASCON,
M. PORTAIS, E. GU-KONU, C. TAILLARD, A. SAUSSOL,
J. BONNEMAISON, L. CAMBREZY, J. PLYA, G. SAVONNET,
E. BERNUS, J.-C. ROUX, A.-M. PILLET-SCHWARTZ, M. PE-
PIN-LEHALLEUR, A. HALLAIRE, J. O. IGUE, A. SCHWARTZ.

Liste des auteurs

Table des matières